

LA FOURNITURE GARANTIE

1

QU'EST-CE QUE C'EST ?

NEW!

C'EST UNE NOUVELLE MESURE SOCIALE

↳ MODIFICATION DES ORDONNANCES EN AVRIL 2022



ELLE A POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE AUX SITUATIONS LES PLUS CRITIQUES

LORSQUE L'ACCÈS À L'ÉNERGIE FAIT DÉFAUT OU EST MENACÉ



1 AN

LA FOURNITURE GARANTIE PERMET AUX MÉNAGES D'ÊTRE FOURNIS EN GAZ ET EN ÉLECTRICITÉ PAR SIBELGA AU TARIF SOCIAL PENDANT UN AN



ELLE EST COMPLÉMENTAIRE AU STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ
LE STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ NE PEUT PAS ÊTRE SOLlicitÉ SI

→ LE CONTRAT EST DÉJÀ RÉSOLU

→ LA COUPURE A DÉJÀ EU LIEU



VOIR FACILITATION VISUELLE SUR LE CLIENT PROTÉGÉ

LA FOURNITURE GARANTIE PEUT DEVENIR LE SEUL MOYEN POUR OBTENIR LA RÉOUVERTURE DES COMPTEURS



2

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

TOUTE PERSONNE NE PARVENANT PAS À SOUSCRIRE À UN CONTRAT D'ÉNERGIE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR COMMERCIAL POUR DIVERSES RAISONS : ANCIENNES DETTES - COUPURE - RISQUE DE COUPURE

LE MÉNAGE SOLlicitANT LA FOURNITURE GARANTIE DOIT SE TROUVER DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

- SON COMPTEUR D'ÉNERGIE A ÉTÉ FERMÉ PAR SIBELGA OU
- IL EST ENDETTÉ AUPRÈS DE DEUX FOURNISSEURS

! SIBELGA PEUT REFUSER LA DEMANDE SI LE DEMANDEUR A UNE DETTE DE 300€ OU PLUS ET QU'AUCUN PLAN D'APUREMENT RAISONNABLE N'A ÉTÉ CONCLU

→ LIÉE À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE PAR SIBELGA POUR DES FACTURES DATANT DE MOINS DE 5 ANS

3

QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

PEUT UNIQUEMENT ÊTRE DEMANDÉE AU CPAS

QUI A UN RÔLE DÉCISIONNEL



Le CPAS réalise une enquête sociale

LE COMPTEUR EST FERMÉ



OU SI...

LE MÉNAGE A UNE OU



PLUSIEURS DETTES AUPRÈS DE 2 FOURNISSEURS



LE CPAS PEUT DEMANDER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ★ UN JUGEMENT DU FOURNISSEUR QUI ALIMENTE LE POINT DE FOURNITURE ET QUI ÉTABLIT LA DETTE
- ★ UN JUGEMENT D'UN ANCIEN FOURNISSEUR DATANT DE MOINS DE 3 MOIS
- ★ UN REFUS DE FAIRE OFFRE DATANT DE MOINS DE 3 MOIS
- ★ UNE LETTRE DE MISE EN DEMEURE SUR FACTURE DE RÉGULARISATION DATANT DE MOINS DE 3 MOIS
- ★ UN COURRIER D'HUISSIER RÉCLAMANT LA DETTE ET DATANT DE MOINS DE 3 MOIS

LA FOURNITURE GARANTIE EST ACTIVÉE SUR INJONCTION DU CPAS ASSURÉE PAR SIBELGA ET FACTURÉE AU TARIF SOCIAL SELON LES MODALITÉS SUIVANTES



DURÉE DE 12 MOIS RENOUVELABLE

LE CPAS A UN RÔLE DÉCISIONNEL DEVANT PERMETTRE DE GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR LE MÉNAGE CONCERNÉ ET LA PERTINENCE SOCIALE DU RECOURS À LA MESURE



CPAS

SIBELGA POURRAIT REFUSER CETTE FOURNITURE (OU SON RENOUVELLEMENT) LORSQUE LE DEMANDEUR A UNE DETTE DE 300€ OU PLUS AUPRÈS DE SIBELGA ET QU'AUCUN PLAN D'APUREMENT N'A ÉTÉ CONCLU



SIBELGA



SI À LA FIN DU DÉLAI DE 12 MOIS SI LE MÉNAGE N'A PAS CONCLU DE NOUVEAU CONTRAT OU QUE LA FOURNITURE GARANTIE N'EST PAS RENOUVELÉE

→ SIBELGA PROCÈDE À LA FERMETURE DES COMPTEURS SAUF PENDANT LA TRÊVE HIVERNALE (NOVEMBRE - MARS)

